

SEANCE du 20 MARS 2012

L'an deux mil douze, le vingt Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Bazoges-en-Paillers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. BENETEAU Laurent, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Mars 2012

Présents : BENETEAU Laurent DURANDET Jean-Loïc PASQUIET Jean-Michel GABORIEAU Blandine PEULT Dominique GIRARDEAU Adeline BROUSSEAU Jacqueline ARNAUD Séverine GUILLEMAND Pascal

Jean-François YOU donne pouvoir à Jean-Loïc DURANDET, Maryvonne VILLENEUVE donne pouvoir à Laurent BENETEAU, Philippe GUERY donne pouvoir à Jean-Michel PASQUIET

Absents excusés : BULTEAU Eric GUERY Philippe YOU Jean-François GUIBERT Etienne VILLENEUVE Maryvonne

Secrétaire de séance : ARNAUD Séverine

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du 1^{er} Février 2012

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 1^{er} Février 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

1- Convention de mise à disposition du personnel entre la Communauté de Communes et la Commune

Conformément à l'article 3 des statuts de la Communauté de communes, un partage de services peut être envisagé entre la Communauté de communes et les Communes membres.

Les services de la Communauté de communes peuvent être en tout ou partie mis à disposition d'une ou plusieurs Communes membres pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

Ce partage de services fait l'objet d'une convention entre le Groupement et les Communes pour déterminer les modalités de la mise à disposition et les conditions de remboursement par la Commune des frais de fonctionnement du service.

Dans les mêmes conditions, la Communauté de communes pourra bénéficier d'une mise à disposition des services des Communes membres, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services.

En contrepartie de cette mise à disposition, la collectivité remboursera à l'employeur les charges de personnel, salaires et cotisations patronales, ainsi que les frais de déplacement engagés par l'agent.

Cette convention est prévue pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver cette convention de mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2012,
- de notifier cette délibération au Président de la Communauté de communes,
- d'autoriser le Maire, ou en cas d'empêchement le 1^{er} Adjoint, à signer la convention.

2- Indemnité du Conseil au Comptable du Trésor

Le Conseil, à l'unanimité, décide de ne pas verser d'indemnité au Comptable du Trésor

3- Conventions avec le SYDEV

- Le Conseil approuve la convention avec le SYDEV pour l'effacement du réseau électrique Rue des Mauges pour un montant de 51 177.00 €
- Le Conseil approuve la convention avec le SYDEV pour l'opération d'Eclairage Rue des Mauges pour un montant de 22 717.00 €
- Le Conseil approuve la convention avec le SYDEV pour l'installation de 6 horloges astronomiques pour un montant de 2769.00 €

- Le Conseil approuve la convention avec le SYDEV pour l'éclairage au Terrain de Football pour un montant de 4468.00 €
- Le Conseil approuve la convention avec le SYDEV pour la mise à disposition d'une parcelle de 25 m² , partie de l'unité foncière d'une parcelle cadastrée D n° 448, dans le lotissement les Erables 2, afin d'implanter un poste de transformation de courant électrique.

4- Déclaration d'Intention d'Aliéner Parcelle Les Nouelles

Le Conseil décide de ne pas préempter la parcelle Section D n° 357 lieu-dit Les Nouelles

5- Procédure de passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire

Le Conseil décide de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation que le Centre de Gestion va engager en 2012 conformément à l'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984.

6- Création d'un poste d'Adjoint Technique 2^{ème} classe

Le Conseil décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe afin de pérenniser l'emploi de Anthony MOREAU

7- SIVU Piste Routière

Le Conseil nomme Pascal GUILLEMAND délégué au SIVU Piste Routière

8- Taux des taxes 2012

Le Conseil vote le taux des taxes pour l'année 2012 de la façon suivante :

Taxe d'Habitation	19.90
Taxe Foncière Bâti	22.63
Taxe Foncière Non Bâti	52.90

9- Subventions

Le Conseil vote les subventions pour l'année 2012 :

- Familles Rurales-Transport Scolaire des bords de Sèvre	85.53 €
- Partenariat avec le Comité des Fêtes	900.00 €
- Les Bambinous	250.00 €

10- INFOS DIVERSES

- *Petit Commerce* : les travaux vont débiter mi-avril pour une ouverture le 1^{er} Décembre
- *Le transport solidaire* pour les Aînés va être mis en place à compter du 1^{er} Mai
- Communauté de Communes : le projet de *piscine* suit son cours ; une réunion d'information aura lieu le 5 Avril
- Monsieur le Maire informe le Conseil de l'évolution des *fonds de concours* de la communauté de communes
- Adeline informe le Conseil de la *chasse à l'œuf* organisée le Dimanche 15 Avril à 11H par le Conseil Municipal des Enfants

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21 H 15